

**AR Prefecture**

016-211601380-20260518-DCM\_202605\_04-DE  
Reçu le 19/05/2026  
Publié le 19/05/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 21 - votants : 24 dont 3 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session <b>ORDINAIRE</b> , à la mairie de FLEAC le <b>lundi 18 mai 2026</b> sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 12/05/2026

**PRESENTS :**

Mmes GINGAST, LAINÉ, CHAUVEAU, AUDRA, BALDÉ, BEL, BULTÉ, BADALIAN, CHEMINADE, JUIN, RANIVOALISON, VASLIN.

MM. LABROUSSE, LOJEWSKI, SOETE, LAGARDE, CHEMIN, GASCHET, GONIN, LANGLOIS, NICOLAS.

**ABSENTS EXCUSES :**

Mmes DESACHY, FAURY.

MM. CALANDRAUD, CHAUVAUD, DUPEYROUX, FREMINET.

**POUVOIRS :** De Mme DESACHY à Mme BEL  
De M. CHAUVAUD à M. LOJEWSKI  
De M. CALANDRAUD à Mme JUIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Emilie BADALIAN

Délibération : 2026-05-04

**Eclairage public : rénovation du parc de luminaires – convention pour le versement d'un fonds de concours au SDEG 16**

*Rapporteur : Mathieu LABROUSSE*

Il est rappelé que la Commune a transféré la compétence concernant l'éclairage public au SDEG 16.

Dans le cadre de la modernisation des équipements et de la recherche d'économies, la Commune envisage une campagne de remplacement généralisée des sources d'éclairage public par du LED.

Une partie de ces travaux est éligible au cofinancement Fonds Vert. Pour ces travaux le montant prévisionnel des travaux s'élève à 92 132,99 € HT, soit 110 559,59 € TTC.

Vu l'accord de participation du SDEG 16 (dossier n°2026-F1-0186-EP) et le montant de subvention du Fonds Vert, la participation de la commune de Fléac s'établit à 36 853,20 € TTC, sous la forme de fonds de concours.

**AR Prefecture**

016-211601380-20260518-DCM\_202605\_04-DE  
Reçu le 19/05/2026  
Publié le 19/05/2026

Pour les travaux non éligibles au Fonds vert, le montant des travaux est estimé à 51 414,45 € HT, soit 61 697,34 € TTC.

Vu l'accord de participation du SDEG 16 (dossier n°2026-F1-0234-EP), la participation de la commune de Fléac s'établit à 28 167,27 € TTC, sous la forme de fonds de concours.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 24 voix pour, zéro contre et aucune abstention,

DÉCIDE :

- D'ACCEPTER les termes de la convention pour le versement d'un fonds de concours au SDEG 16, pour la somme de 36 853,20 € (dossier n°2026-F1-0186-EP),
- D'ACCEPTER les termes de la convention pour le versement d'un fonds de concours au SDEG 16, pour la somme de 28 167,27 € (dossier n°2026-F1-0234-EP),
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer les 2 conventions susmentionnées.

La somme nécessaire a été inscrite au BP 2026.

Fait et délibéré à Fléac, le 18 mai 2026.

Pour copie conforme  
Le Maire,

Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : 19 MAI 2026

Réception du : 19 MAI 2026

Et l'affichage du : 20 MAI 2026

Le Maire, Hélène GINGAST

Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.